



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Appel à candidatures  
Session d'information et de formation

## **Le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe : Instruments de financement et outils pédagogiques**

16 au 18 novembre 2021 - Centre européen de la jeunesse de Strasbourg  
**Langue de travail : français**

### **INTRODUCTION**

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) est un instrument du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe destiné à soutenir le travail des ONG de jeunesse en Europe. Il apporte un soutien pédagogique et financier à des projets mis en œuvre par des organisations locales, nationales et internationales dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Pour plus d'informations sur le FEJ, son travail et les priorités du Conseil de l'Europe, veuillez consulter le site web : <http://eyf.coe.int>.

Le FEJ, en collaboration avec le ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports organise une session de formation pour les organisations non gouvernementales de jeunesse locales, régionales et nationales en France.

L'objectif de la session est de permettre à un plus grand nombre d'organisations de jeunesse et de jeunes en France, de connaître les possibilités des subventions du FEJ et les conditions d'éligibilité, et de sensibiliser et faire connaître les outils pédagogiques du Conseil de l'Europe dans le domaine du travail de jeunesse. La session permettra également au FEJ de s'informer sur le contexte et les besoins des ONG de jeunesse françaises.

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire<sup>1</sup>, l'événement aura lieu au Centre européen de la jeunesse (CEJ) de Strasbourg, du mardi 16 novembre 2021 au jeudi 18 novembre 2021 (arrivée le lundi 15 novembre et départ le jeudi 18 novembre 2021 ou vendredi 19 novembre 2021).

Si les conditions ne permettent pas une rencontre physique, la session se déroulera en ligne aux mêmes dates.

### **Qui peut participer à cette session ?**

Si vous êtes membre d'une ONG de jeunesse travaillant aux niveaux local, régional ou national, cette invitation est pour vous !

- Vous avez entre 18 et 30 ans (quelques exceptions pour les 30+ seront possibles) ;
- Vous êtes engagé/e dans des projets de jeunesse : rédaction de demandes de subvention, mise en œuvre, rapports sur les projets ;
- Vous travaillez comme multiplicateur dans votre organisation ;
- Vous travaillez avec et soutenez les jeunes et les organisations de jeunesse ;
- Vous maîtrisez le français et pouvez participer à l'ensemble de la session en français.

Il y aura 25 (30) places disponibles. L'égalité de genre sera prise en compte lors de la sélection des participants.

### **Que pouvez-vous attendre ?**

Nous préparons une session interactive avec une combinaison de méthodes non formelles, de discussions informelles, d'ateliers pratiques et de mises à jour sur le contexte politique lié à la jeunesse en France et au Conseil de l'Europe. Vous découvrirez les outils et le matériel d'éducation non formelle du FEJ et du Conseil de l'Europe.

Il sera possible d'apprendre, de poser des questions, de participer et d'échanger des bonnes pratiques et des informations entre les participants et avec les organisateurs. Il s'agit d'une activité de trois jours, et vous devrez travailler avec nous sur l'ensemble du programme.

### **Où et quand la réunion aura-t-elle lieu ?**

**Lieu :** Centre européen de la jeunesse Strasbourg  
Centre européen de la jeunesse  
30, rue Pierre de Coubertin  
F - 67000 Strasbourg  
FRANCE  
Tél. : + 33 (0) 3 88 41 23 00  
<https://www.coe.int/fr/web/youth/eyc-strasbourg>

**Ouverture de la réunion :** Mardi 16 novembre 2021 (heure à confirmer)

**Clôture de la réunion :** Jeudi 18 novembre 2021 (heure à confirmer)

**Arrivée des participants :** Lundi 15 novembre 2021 (heure à confirmer)

**Départ des participants :** Jeudi 18 novembre (heure à confirmer) ou vendredi 19 novembre

### **Quelles sont les conditions financières ?**

Les frais de voyage, d'hébergement et de repas seront pris en charge par le Conseil de l'Europe et la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du Ministère français de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans des conditions spécifiques qui seront précisées dans le courrier qui validera les candidatures retenues.

### **Sélection et date limite de dépôt des candidatures**

L'organisation qui souhaite nommer un représentant doit remplir en français le formulaire de candidature en pièce jointe.

Vous devez envoyer votre candidature complétée à la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du Ministère français de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

à [djepva.sd1c@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:djepva.sd1c@jeunesse-sports.gouv.fr) **au plus tard le lundi 27/09/2021 à 12:00.**

**Pour plus d'informations, veuillez contacter** [djepva.sd1c@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:djepva.sd1c@jeunesse-sports.gouv.fr)

---

<sup>i</sup> Restriction liée au COVID-19 levée